



Listen to this article

« Tu m'as formé un corps ». - Hébreux 10 : 5.

Notre mère Eve n'avait de position devant Dieu que comme une partie du corps d'Adam, car elle fut prise du côté de celui-ci. Selon notre compréhension, cela représente que l'Eglise par elle-même n'a pas de position devant Dieu, que pour être produite elle avait besoin du sacrifice de Jésus son Seigneur. En d'autres termes, elle provint de son côté. Le second Adam est le Seigneur du ciel - le premier-né d'entre les morts, le Justificateur, le Donneur de vie au monde. Pendant cet Age de l'Evangile, Dieu choisit l'Eglise pour en faire l'épouse de Christ et cette Eglise est en cours de développement. Comme épouse, comme femme de l'Agneau, elle peut être considérée comme la seconde Eve. Son oeuvre, dans l'âge qui arrive, sera de donner des soins maternels à la race d'Adam, engendrée de nouveau par « le Seigneur du ciel », le second Adam, et de s'en préoccuper. - 1 Cor. 15 : 45-47.

L'image entière nous montre que la responsabilité de la chute reposait en Adam. St Paul indique que notre mère Eve fut celle qui fut séduite et fut la première à transgresser, mais il indique aussi que c'est par la désobéissance d'Adam que le péché entra dans le monde ; ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, « parce que tous ont péché ». (Romains 5 : 12), ce qui montre l'effet de la chute d'Adam sur sa postérité, par l'hérédité. Comme « le salaire du péché, C'est la mort » et comme le péché qui occasionna la mort était le péché d'Adam et non celui d'Eve, il s'ensuit que le prix de rédemption serait pour celui qui correspond à Adam et non pas pour celui qui correspond à Eve.

LE CORPS POUR LE SACRIFICE

Lorsque nous lisons : « Tu m'as formé un corps » comme sacrifice, cela ne signifie pas, selon notre compréhension, que l'Eglise, qui est le Corps de Christ, a été formée pour être un sacrifice. Le corps formé pour le sacrifice était le corps humain de Jésus. Il fut formé en ce sens qu'il Lui a été fourni miraculeusement, et il était saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs. Jésus seul avait un tel corps formé pour Lui. L'Eglise n'a pas de tel corps.

Notre Seigneur fut ordonné par Dieu Prêtre selon l'ordre de Melchisédek. Pour ce qui est du sacrifice, Il était l'antitype d'Adam, et Il devait d'abord s'offrir en sacrifice, puis accepter Ses disciples, les justifier par Son sacrifice et enfin en faire des membres ou des parties de Son sacrifice. Il est évident que dans le type seul le souverain sacrificateur était ordonné pour offrir le sacrifice pour le péché du Jour de Réconciliation. Aucun des sous-

1989 - Octobre-Novembre-Décembre - page 36

sacrificateurs n'avait un tel droit. Ainsi, aucun des sous-sacrificateurs antitypiques, des disciples de Christ, n'est compétent pour s'offrir lui-même. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous présenter à notre Rédempteur, qui nous justifie, consacrant notre vie jusqu'à la mort. Il nous accepte, nous impute son mérite et nous compte comme membres de Son corps charnel ; ensuite, Dieu, par Son saint Esprit, par Christ, opère en nous « le vouloir et le faire selon son bon plaisir », qui consistent à mener à bonne fin l'oeuvre du sacrifice de soi-même, et cela jusqu'à la mort. Mais tout cela se fait bien que les membres de l'Eglise ne soient pas sacrifiés comme l'était le Grand Prêtre, ni ne soient présentés au Père en leur propre nom. Le Père traite seulement avec notre Avocat, et nous sommes acceptés simplement parce que nous Lui appartenons.

Tout cela est montré dans la figure du Jour de Réconciliation relative au sacrifice pour le péché. Le souverain sacrificateur offrait d'abord le taureau, comme son sacrifice personnel, le représentant individuellement. Ensuite, le souverain sacrificateur, non les sous-sacrificateurs, offrait le bouc de l'Eternel, un seul bouc et non plusieurs boucs. Ce bouc fut offert, non comme le sacrifice des sous-sacrificateurs, mais comme le sacrifice du souverain sacrificateur. Il en est de même dans l'antitype. Notre consécration est acceptable au Père seulement à cause du mérite que Jésus nous impute comme à Ses membres, quand Il nous adopte comme une partie de Sa propre chair.

C'est une réponse à une question. Nous ne pouvons pas exposer ce sujet plus clairement que nous ne l'avons fait ici. C'est exactement de cette manière que nous avons essayé de l'exposer dans les Etudes des Ecritures et dans la Watch Tower.

Nous vous exhortons à prier pour que la pensée du Seigneur soit comprise et pour que vous receviez une bénédiction.

W.T. 5719 - 1915.